

Qu'est-ce que l'impératif passé (ou passé de l'impératif) ?

- L'impératif ne se conjugue qu'avec trois personnes : 2^{ème} personne du singulier (tu), 1^{ère} personne (nous) et 2^{ème} personne (vous) du pluriel.
- Il n'y a pas de sujet exprimé.
- L'impératif passé est un temps composé qui permet d'exprimer une notion d'antériorité. (Par exemple un ordre qui devra être respecté avant une action qui n'a pas encore eu lieu)

Exemple : *Aie fait tes devoirs avant que je ne revienne !*

Comment se conjuguent les verbes « faire », « dire » et « venir » à l'impératif passé ?

- Pour conjuguer les verbes FAIRE, VENIR et DIRE à l'impératif passé
- on prend l'impératif présent de l'auxiliaire « avoir » pour FAIRE et DIRE, l'auxiliaire « être » pour VENIR (attention aux accords)
 - et on ajoute le participe passé du verbe conjugué.

Le verbe « faire » :

- Aie fait
- Ayons fait
- Ayez fait

Le verbe « dire » :

- Aie dit
- Ayons dit
- Ayez dit

Le verbe « venir » :

- Sois venu
- Soyons venu(e)s
- Soyez venu(e)s